



PROJET CULTUREL

MEDIATHEQUE

DE

CUGAND

Préambule.....4

I - CUGAND : COMMUNE LA PLUS AU NORD DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE..5

- 1.1 Un retour en arrière pour comprendre5
- 1.2 Un bassin de vie sur deux aires urbaines5
- 1.3 Un gain de population de 50 à 60 habitants/an5
- 1.4 Un développement économique réel.....6
- 1.5 La richesse de la vie associative6
- 1.6 Des équipements structurants vecteurs d’attractivité6

II - LA BIBLIOTHEQUE DE CUGAND D’HIER A AUJOURD’HUI.....7

- 2.1 Quelques repères sur son histoire.....7
- 2.2 La fréquentation en 20167
- 2.3 Une association dynamique et impliquée8
- 2.4 L’organisation actuelle et ses limites9
 - 2.4.1 La localisation de la bibliothèque 9
 - 2.4.2 Des locaux vétustes, inadaptés et des équipements limités :..... 9
 - 2.4.3 L’informatisation 9
 - 2.4.4 Des collections somme toute adaptées à la demande actuelle 9
 - 2.4.5 Des Horaires d’ouverture restreints 10
 - 2.4.6 Des animations qui tendent à se développer 10
 - 2.4.7 Un partenariat amorcé avec les écoles et les associations..... 10
 - 2.4.8 Des moyens de communication limités..... 11

III - DE LA BIBLIOTHEQUE A LA MEDIATHEQUE.....12

- 3.1. Les objectifs du futur établissement 12
- 3.2. Un pôle culturel inscrit dans une dynamique communale 12
- 3.3. Sur le plan local : des Enjeux identifiés 13
 - 3.3.1 Les objectifs visés et les actions projetées par catégorie de population 14
 - 3.3.2 Quelques exemples d’animations à proposer selon les catégories de population: 15
- 3.4. S’inscrire dans le futur contrat territorial de lecture. 15
- 3.5. Identifier la médiathèque de Cugand comme « établissement ressource » sur « les cultures du Monde » et « la Sèvre Nantaise »..... 15
 - 3.5.1 Les cultures du monde : un ancrage permis par le festival..... 15
 - 3.5.2 La Sèvre Nantaise : un patrimoine historique qui offre de nouvelles perspectives..... 15

IV - L’ORGANISATION FONCTIONNELLE PROJETEE17

- 4.1. Un cadre général convivial et facilitant l’inter-génération. 17
- 4.2. Des Collections enrichies et mutualisées 17
 - 4.2.1 Simulation pour 1,8 livre à 2 livres/an/habitant 17
 - 4.2.2 Des Projections pour le futur..... 18
- 4.3. Une complémentarité professionnels-bénévoles 20
 - 4.3.1 Une équipe de bénévoles impliquée 20
 - 4.3.2 Le recrutement de 2 ETP 21
 - 4.3.3 Une réflexion à conduire sur les rôles spécifiques des uns et des autres. 21
- 4.4. Des Plages d’ouverture raisonnées pour répondre à la diversité des publics..... 21

4.5. Un positionnement comme Médiathèque relais dans le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Terres de Montaigu.....22

V- Eléments budgétaires prévisionnels23

5.1 Une approche des investissements et de leur financement.....23

5.1.1 Tableau général 23

5.1.2 Précisions complémentaires sur le montant des investissements 23

5.1.3 L'évaluation des aides financières..... 23

5.1.4 Un financement communal de l'ordre de 528 000€ 24

5.2. Les charges prévisionnelles de fonctionnement24

5.2.1 Les postes recensés..... 24

5.2.2 Un coût annuel médian de 52 000€ 24

Conclusion25

Préambule

Dans tout projet, il est des dates qui plus que d'autres comptent car elles sont significatives de volontés, lesquelles vont enclencher une démarche...Il en est ainsi de l'élaboration de ce projet de « médiathèque 3^e lieu » envisagé à Cugand.

Le processus démarre en effet par une délibération du Conseil municipal du 9 Décembre 2010 qui d'un statut associatif confère à la bibliothèque, un statut communal. Puis dans son prolongement, la volonté de garder toute leur place aux bénévoles, amenait à raisonner entre la commune et l'association, une convention¹ qui sera signée le 17 mars 2011.

Mais au-delà des attributions et des responsabilités spécifiques qui seront définies pour chacune des parties en présence (en l'occurrence partenaires) de manière explicite, cette convention évoquait un objectif commun « ...développer et promouvoir la lecture, et d'une manière générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes pour l'ensemble des habitants de la commune et des environs... ».

Cette référence, avant l'heure, approchait dans ses grandes lignes le concept de « médiathèque 3^e lieu ». Un concept qui va prendre forme en 2013 par :

- La signature d'une convention d'intention avec le Conseil général
- Une acquisition foncière et immobilière décidée par le Conseil municipal pour permettre une implantation au cœur de l'agglomération...
- La poursuite de réflexions partagées entre le Conseil municipal et l'association pour commencer à poser le projet...

Sur la commune vendéenne « des Danses et Musiques du Monde »² et des bords de Sèvre, cette conception faisait naturellement écho et trouvait là tout son sens.

¹ Annexe 1

² Festival du même nom qui permet d'accueillir chaque année sur une semaine 250 artistes originaires de 8 à 10 pays du Monde. L'hébergement se fait dans les familles.

I - CUGAND : COMMUNE LA PLUS AU NORD DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

1.1 Un retour en arrière pour comprendre

Le propre des communes qui ont connu une période de déclin, c'est que lorsqu'elles se réveillent, leur développement est multiforme.

Sous l'action de politiques conjuguées, c'est le sort que connaît la commune de Cugand. De commune la plus industrialisée du département de la Vendée au début du XXe siècle, avec toutes les activités artisanales et industrielles que permettait la force hydraulique de la Sèvre Nantaise (filature notamment) Cugand a connu avec la crise des années 1930 un véritable déclin. La fermeture des entreprises et la perte des emplois engendrait le départ de familles avec comme conséquence une régression de sa population de 400 habitants. L'après-guerre était synonyme de stagnation et ce n'est que dans les années 80-90, que les premiers indicateurs d'un réveil se révélaient. Il reste de la période glorieuse quelques sites identifiables notamment par la présence de grandes cheminées, mais aussi et surtout, la gare SNCF qui à son tour bénéficie d'un regain d'activité et peut constituer demain un atout attractif indéniable.

NB : le moulin à Foulon réhabilité par le Conseil Général en 2002 qui attire chaque année plus de 5 000 visiteurs, est un autre grand témoin de ce riche passé industriel.

1.2 Un bassin de vie sur deux aires urbaines

La localisation géographique de Cugand, commune la plus au Nord du département de la Vendée lui vaut d'avoir un bassin de vie répartie sur deux aires urbaines. Clisson au Nord à 3 kms en Loire-Atlantique, et Montaigu localisé à 9 kms qui jusqu'au découpage cantonal de 2015 était le chef-lieu de canton d'appartenance³.

En 2013, l'entrée de Cugand dans la communauté de communes « Terres de Montaigu » et la carte scolaire de rattachement à ce pôle qui était antérieure à cette date compensent l'éloignement relatif. Aussi, selon la nature des activités, nous pouvons affirmer que le bassin de vie des cugandais se répartit sur ces deux territoires, tous deux par ailleurs sous influence de la métropole Nantaise.

1.3 Un gain de population de 50 à 60 habitants/an

C'est le rythme annuel moyen au cours des dix dernières années, et avec 3500 habitants en 2016, Cugand se place au 37^e rang des communes de la Vendée.

Cette évolution démographique a cependant une particularité, elle repose à 95% sur l'arrivée de nouveaux habitants. La politique de lotissements communaux attractifs à l'intention des primo-accédants d'une part, et les transactions immobilières dont le coût est plus faible que dans la périphérie Nantaise d'autre part, expliquent pour l'essentiel cette réalité.

Le Tram-Train Nantes-Clisson, en service depuis quelques mois, avec une navette toutes les 20 minutes va sans doute amplifier ce phénomène dans les années à venir, sans compter les effets induits sur la gare de Cugand déjà évoquée.

NB : alors que le nombre moyen de constructions a été de 22 sur les dix dernières années, la planification urbaine prévue dans le PLUI (plan Local d'Urbanisme intercommunal) en cours d'élaboration prévoit un nombre annuel de 25 à 27 constructions pour la décennie à venir.

³ Depuis cette date, Cugand a été rattaché au canton de Mortagne sur Sèvre.

1.4 Un développement économique réel

Si le développement économique relève d'abord des chefs d'entreprise, par diverses actions, la politique économique a permis de contribuer à la dynamique économique communale, que ce soit par la croissance d'entreprises locales, ou par l'accueil de nouvelles entreprises. Sur ce dernier registre, l'arrivée en 2014 des ateliers de production du n°1 français des ouvertures Bois-Aluminium (MC France) et en 2017 de son siège administratif constitue une belle illustration.

Le nombre d'emplois salariés et non-salariés que compte la commune dépasse les 1300 avec une proportion d'emplois féminins qualifiés significative du fait de la présence de deux EHPAD et d'un service de soins de suite important. Le taux de chômage, quant à lui, toujours trop important reste malgré tout en deçà des 7%.

1.5 La richesse de la vie associative

Ce sont quelques 40 associations qui dans les domaines les plus divers (sports, culture, jeunesse, social...) non seulement participent à l'animation de la vie locale, mais inscrivent pour certaines d'entre elles leurs raisons d'être dans la gestion de services ou d'activités. Le plus souvent en concertation avec la commune, le monde associatif concourt ainsi à l'élaboration de réponses à certains besoins. Si parfois on pourrait craindre un essoufflement de l'engagement bénévole, cette dimension est omniprésente sur la commune et est facteur d'intégration des nouveaux arrivants. L'association qui assure le fonctionnement de l'actuelle bibliothèque se reconnaît totalement dans cette mouvance. L'association organisatrice du festival international de Danses et Musiques du Monde mobilise quant à elle plus de 300 bénévoles, 150 à 200 familles hébergeantes pour accueillir les 250 artistes, et gérer un événement qui attire plus de 20 000 spectateurs.

1.6 Des équipements structurants vecteurs d'attractivité

Dans la présentation communale rapidement esquissée, pour soutenir la vitalité et l'attractivité communale, mais aussi remédier au risque que pourrait connaître Cugand de devenir une « commune dortoir » des équipements sont mis en place. Ils sont le prolongement de besoins identifiés et jugés prioritaires par l'équipe municipale.

Au cours des cinq dernières années, un Espace culturel a vu le jour en 2011, moyen de soutenir toute la vie associative en permettant de mettre à disposition un ensemble avec gradins de 500 places assises (900 places debout) et où peuvent se dérouler diverses manifestations. Plus récemment en 2014, c'est un pôle médical regroupant 23 professionnels de la santé (dont 4 médecins généralistes) et la pharmacie qui a été réalisé.

La reconfiguration du cœur de bourg se poursuit, et ainsi sur le même modèle que celui cité ci-dessus, c'est un pôle commerce qui est à l'étude pour regrouper les commerces locaux existants, et en attirer de nouveaux. La médiathèque projetée s'inscrit aussi dans ce schéma d'ensemble et en étant localisée à l'interface du pôle scolaire périscolaire et la place principale de l'Eglise, elle bénéficiera d'une localisation qualifiée de centrale. Au-delà d'un accès voiture ce sont des voies douces sur site propre qui seront créées permettant ainsi de véritables liaisons sécurisées et des possibilités de rencontre dans les cheminements entre les pôles cités, tous situés dans l'agglomération.

Cugand avec 3500 habitants aujourd'hui, et une pyramide des âges assez équilibrée, est une commune dont le développement va se poursuivre. La vie culturelle et sociale recouvre différentes formes et se doit d'être la plus accessible possible, pour toutes les tranches d'âge, y compris pour celles non éveillées à cette ouverture et à plus forte raison pour les personnes fragilisées par la vie. Donner l'envie, apporter des réponses aux besoins exprimés, c'est bien dans cet esprit, et avec cette conviction que se raisonne cette médiathèque 3^e lieu laquelle, se veut pallier les manques et les insuffisances de l'actuelle bibliothèque.

II - LA BIBLIOTHEQUE DE CUGAND D'HIER A AUJOURD'HUI

2.1 Quelques repères sur son histoire

En 1955, une bibliothèque paroissiale est créée à l'initiative des sœurs enseignantes à l'école privée des filles. Le 8 décembre 1990, cette activité est transférée à une association créée à cet effet, à la demande du curé de l'époque dans le but d'une autonomie totale par rapport à la Paroisse.

Le 1^{er} janvier 2011, la bibliothèque change de statut et devient bibliothèque communale. L'association cède alors à la Commune le fonds documentaire et le matériel, tout en continuant à gérer la bibliothèque dans le cadre d'une convention d'intérêt général.

Le 21 août 2012, une convention avec effet au 1^{er} janvier 2013 est signée avec le Conseil général. Elle précise que la Commune s'engage à faire évoluer la bibliothèque avec, notamment, l'agrandissement de la superficie des locaux, et l'augmentation du volume de documents mis à la disposition des usagers. En contrepartie la Bibliothèque Départementale de Vendée apportera des services plus conséquents.

2.2 La fréquentation en 2016

En septembre 2016, la bibliothèque compte quelques 330 inscrits, qui représentent approximativement 10 % de la population : une participation jugée faible comparativement à la moyenne départementale de 17 %. Néanmoins, cette fréquentation a augmenté depuis un an, en rapport vraisemblablement avec les animations engagées auprès des écoles, et d'une politique de communication sur ses activités.

Plusieurs facteurs peuvent être évoqués pour expliquer ce faible taux d'adhésions : insuffisances du fonds documentaire, manque d'accessibilité, horaires d'ouvertures insuffisants, surface d'accueil limitée, une image à renouveler. Malgré certains atouts (positionnement centre bourg, proximité des écoles et structures jeunesse et des commerces, ouverture le dimanche), l'équipement actuel semble avoir atteint ses limites.

A ce stade du projet, il est nécessaire de préciser qu'un certain nombre de cugandais « ignorent » leur bibliothèque pour adhérer à une médiathèque des alentours (Montaigu, Clisson, la Bernardière). D'autres adhèrent à la fois à la bibliothèque de Cugand mais également dans une des trois médiathèques. Quelques chiffres pour donner une vision de cette déserrance vers d'autres bibliothèques : 193 cugandais fréquentaient la vendéthèque de Montaigu, soit 4, 2 % des inscrits, 8 personnes adhèrent à la médiathèque de la Bernardière et 213 à celles de Clisson (dont 105 cotisations à renouveler).

Il va de soi que ce projet visera en premier lieu à intéresser celles et ceux qui ne trouvent pas les réponses adéquates dans ce qui est offert aujourd'hui, notamment par l'augmentation du volume de documents mis à la disposition du public, et des animations.

Les adhésions à la bibliothèque

Tranches d'âges	Population Cugand 2012		Adhérents mai 2016		Proportion par tranches d'âge d'adhérents à la bibliothèque
	Nombre	%	Nombre	% des adhérents	
0 à 14 ans	672	20,08%	122	41,64%	3,65%
15 à 29 ans	414	12,37%	16	5,46%	0,48%
30 à 44 ans	644	19,25%	72	24,57%	2,15%
45 à 59 ans	727	21,73%	33	11,26%	0,99%
60 à 74 ans	482	14,41%	36	12,29%	1,08%
75 ans ou plus	407	12,16%	14	4,78%	0,42%
Total	3346	100,00%	293	100,00%	8,76%

NB : lecture du tableau

Les 0-14 ans représentent 20,08% de la population, 41,64% des adhérents à la bibliothèque et les adhérents de cette tranche d'âge représentent 3,65% de la population totale de la commune.

2.3 Une association dynamique et impliquée

Une équipe de 27 bénévoles (22 adultes et 5 jeunes de 11/14 ans) effectue les permanences, et s'investit au sein de plusieurs commissions :

- Acquisitions avec une section « adultes » et une section « jeunesse »
- Catalogage, enregistrement des documents
- Equipement des documents
- Désherbage
- Animations
- Communication...

Les membres de l'équipe se rencontrent tous les 2 mois pour élaborer le planning des permanences, l'organisation des animations à venir... ; chaque commission se réunit aussi régulièrement, et des groupes de travail peuvent être constitués sur des thèmes particuliers.

Une quinzaine de bénévoles a suivi des formations organisées par la BDV (Bibliothèque Départementale de Vendée) dans des thèmes variés et complémentaires (formation initiale, catalogage, raconte-tapis, histoires-cousues, le monde des BD, être bénévole en bibliothèque, e-media,...).

Au titre de l'année 2015, ce sont 1 816 heures qui ont été travaillées par les bénévoles dont 510 heures pour les permanences, le reste du temps étant réparti entre les formations, les réunions, le travail administratif, le travail en commissions...

2.4 L'organisation actuelle et ses limites

2.4.1 La localisation de la bibliothèque

Un atout important pour la bibliothèque : sa localisation en plein centre bourg, à proximité des commerces, des écoles, du centre de loisirs... un lieu de passage presque obligé pour atteindre la place principale, mais également un stationnement bien situé

La signalisation mise en place depuis quelques mois identifie bien les lieux dorénavant.

2.4.2 Des locaux vétustes, inadaptés et des équipements limités :

La bibliothèque d'une superficie de 70 m² est constituée de 2 pièces, dont l'une est affectée à l'espace jeunesse et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, ni aux familles avec poussettes. Ces pièces sont propres, le mobilier est suffisant compte tenu de la situation actuelle.

Mais, un rapide diagnostic permet d'identifier les nombreuses limites de ces locaux : exigüité, non-respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées pour l'une des pièces, insuffisance des rayonnages, des espaces de stockage et de rangement, mobilier vétuste et peu fonctionnel, absence d'espace de convivialité, matériel et logiciels informatiques limités, absence de matériel numérique...

En raison du sous-dimensionnement des locaux, l'activité de la bibliothèque est fortement limitée pour :

- Le développement et la présentation des collections
- L'accueil des groupes
- Les zones de lecture, de travail, de détente
- Le déplacement à l'intérieur des locaux
- Les animations

2.4.3 L'informatisation

Depuis 2007, l'informatisation est réalisée permettant la gestion des adhésions et des collections (codification, enregistrement, prêts et retours des documents...). Néanmoins, les performances du matériel et du logiciel professionnel Winbiblix sont limitées, notamment en termes d'exploitation des données...

2.4.4 Des collections somme toute adaptées à la demande actuelle

En mai 2016, hors abonnements à des revues, la bibliothèque communale cugandaise possède 3 697 documents en fonds propre et 500 ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale de Vendée soit un total de 4 197 imprimés :

Répartition actuelle des fonds de la bibliothèque

Fonds documentaire propre	Adultes	Jeunesse
Romans	1320	710
Bandes dessinées	166	693
Documentaires	253	98
Albums		457
Total	1739 (47 %)	1958 (53 %)

Dans ce total sont comptés notamment :

- une cinquantaine de livres « gros caractères » fort appréciés par une population vieillissante qui éprouve des difficultés visuelles, domaine qui, en fonction de la demande, serait à développer.
- des BD attractives pour les adultes, empruntées principalement par le public masculin.
- une douzaine de livres sonores pour personnes malvoyantes ou personnes atteintes de cécité. Leur utilisation est cependant limitée, la bibliothèque ne disposant pas de lecteur.

La bibliothèque actuelle offre plutôt un large choix de romans (romans contemporains, romans du terroir, historiques, policiers...) à hauteur de 68%, alors que les documentaires ne représentent que 24% de l'offre totale, inférieurs aux références départementales.

16 abonnements à des revues complètent l'offre de lecture.

A ce jour aucun support DVD n'existe, par manque de place et de moyens.

2.4.5 Des Horaires d'ouverture restreints

Actuellement, la bibliothèque est ouverte 3 jours par semaine pour une durée de 5h30 :

- Le mercredi matin de 10h à 12h
- Le 1^{er} et 3^{ème} mercredi après-midi de 16h à 17h30
- Le vendredi de 17h45 à 19h
- Le dimanche de 10h30 à 12h
- Une fois par mois pendant deux heures, la bibliothèque accueille les enfants du périscolaire – centre de loisirs

2.4.6 Des animations qui tendent à se développer

La bibliothèque offre au public cugandais :

- des animations récurrentes telles que le Prix des lecteurs, l'été en sacs, les bébés lecteurs trois fois par an, la balade lecture annuelle pour tous, l'heure du conte (sous différentes formes : kamishibaye, lecture mimée, raconte-tapis...), trois thématiques par an dont l'une à l'occasion du Festival des Danses et Musiques du Monde..., la lecture auprès des enfants du centre de loisirs une fois par mois
- des animations ponctuelles : soirée musicale et littéraire, conférence par un écrivain vendéen en lien avec le Printemps du livre de Montaigu, exposition avec offre de prêts de livres...
- des animations proposées aux scolaires par les bénévoles ou/et un partenaire extérieur (cf. 2.4.7 les écoles)

Néanmoins, ces animations sont freinées par l'exiguïté des locaux, mais aussi le manque de disponibilités du personnel bénévole.

2.4.7 Un partenariat amorcé avec les écoles et les associations

- Les écoles :
 - Les relations avec les écoles ont été quasi inexistantes jusqu'à l'an dernier, les directeurs ne répondant pas favorablement aux sollicitations de la bibliothèque en vue d'un partenariat en matière de lecture publique.
 - Depuis l'année 2015 – 2016, des relations partenariales ont été amorcées avec les deux écoles privée et publique, avec une 1^{ère} animation proposée sur l'année scolaire pour les élèves des classes de GS et CP à la bibliothèque, et la venue d'une classe pour une découverte de la bibliothèque.
 - Pour l'année en cours, un programme a été établi avec les directeurs qui concerne l'ensemble des classes (animation avec prestataire extérieur au profit des classes de CE1

et CE2, temps de lecture mimée pour les classes de maternelles par les bénévoles de l'association et visite de la bibliothèque pour les autres classes). En sus, des prêts de livres sont envisagés en lien avec les thématiques retenues par chaque école.

- Une dynamique est donc lancée qui devra être concrétisée ultérieurement par la contractualisation de ces relations.

- S'agissant des associations basées sur la commune, un partenariat :
 - avec le Club photos qui est établi depuis plusieurs années avec exposition permanente de photos et collaboration pour de nouveaux projets
 - récent avec l'E.H.P.A.D. Saint Gabriel, des bénévoles se déplaçant pour faire la lecture à haute voix à des groupes de personnes âgées une fois par semaine, avec prêt de livres et accueils lors de permanence à la bibliothèque
 - avec le Festival des Danses et Musiques du monde, par l'insertion sur leur Facebook des livres mis à la disposition du public à la bibliothèque en lien avec les pays accueillis

2.4.8 Des moyens de communication limités

En interne, les bénévoles communiquent par messagerie électronique. Les permanences sont gérées à partir d'un tableau Excel, puis reportées sur un agenda électronique accessible à tous.

En revanche, la communication avec les adhérents est plus limitée, le logiciel actuel ne permettant pas de communiquer directement avec eux. Cependant, un site internet est en cours d'élaboration qui permettra de faire connaître la bibliothèque, son actualité : animations, nouveautés..., et d'échanger avec les usagers.

L'utilisation du site de la mairie, du bulletin communal, des journaux locaux (Ouest France et l'Hebdo Sèvre et Maine) est régulière, afin de porter à la connaissance du public la vie de la bibliothèque et de l'inviter à participer aux animations tout au long de l'année.

Le fonctionnement de l'actuelle bibliothèque est assuré exclusivement par des bénévoles. Leur implication, et leur professionnalisme ne sont pas à démontrer et sont bien réels. Toutefois les initiatives prises pour développer les activités et toucher de nouveaux publics se heurtent à l'inadéquation, et l'insuffisance des locaux qui demeurent le 1^{er} facteur limitant. Cet obstacle levé, les ressources humaines bénévoles deviendront à leur tour le facteur limitant. Aussi, le recours à des ressources professionnelles est projeté pour étendre les plages d'ouverture, répondre aux sollicitations d'un nouveau public.

III - DE LA BIBLIOTHEQUE A LA MEDIATHEQUE

3.1. Les objectifs du futur établissement

Vitrine de la vie sociale et culturelle de Cugand, la médiathèque devra être un lieu de vie sociale entre vie familiale et vie professionnelle.

Objectifs généraux et culturels :

- Faire évoluer la bibliothèque actuelle en créant un nouvel établissement de lecture publique mieux adapté aux besoins de la population cugandaise, libre d'accès sans distinctions d'âges ni de différences sociales ou culturelles..., à l'ambiance chaleureuse et conviviale favorisant le bien-être de chacun
- Conférer une identité propre à la médiathèque cugandaise en se différenciant des médiathèques avoisinantes avec deux thèmes « phare » : « les Cultures du Monde » et « la Sèvre Nantaise »
- Être le pôle central et de proximité de la vie culturelle cugandaise
- Devenir un lieu permettant la création du lien social autour de la culture au sens large, être un lieu de rencontres :
 - o pour couper de la routine du quotidien,
 - o pour lutter contre l'isolement, le repli sur soi,
 - o pour favoriser les rencontres interpersonnelles et les échanges intergénérationnels
 - o pour se faire de nouvelles relations...
- Contribuer à favoriser l'insertion sociale
- Être un lieu d'exercice de la citoyenneté
- Attirer un public éloigné de la lecture, devenir un lieu d'éveil à la lecture et au plaisir de lire, être un lieu d'enrichissement culturel
- Répondre aux attentes des publics, les sensibiliser, les former aux nouveaux usages culturels
- Créer des temps forts en partenariat avec les autres acteurs de la vie culturelle cugandaise

Objectifs opérationnels du projet :

- un projet architectural répondant aux normes techniques et environnementales, avec des locaux neufs situés dans un lieu stratégique en centre bourg
- des lieux de travail, de gestion, de stockage et de réunions, pour les personnels fonctionnaires et bénévoles
- du matériel de dernière génération, en lien ou non avec la communauté de communes, pour répondre aux exigences en termes d'espaces (coins lecture, consultation, vidéo, conférences...) et d'équipements modernes et attractifs (mobilier, numérique...)
- des collections et des supports numériques ou audiovisuels, des animations régulières et variées, pour tous les âges et tous les goûts
- une augmentation des horaires d'ouverture au public, en tenant compte cependant des contraintes des personnels
- un budget d'acquisition et de fonctionnement suffisant pour une gestion saine et équilibrée de la structure

3.2. Un pôle culturel inscrit dans une dynamique communale

Comme cela a déjà été évoqué précédemment (cf. chapitre I), ce projet se murit depuis quelques années et va pouvoir se concrétiser après l'acquisition d'une propriété en 2013. Localisée en plein cœur d'agglomération, disposant d'un parc arboré de plus de 3000m², elle présente aussi l'avantage de jouxter d'un côté le pôle scolaire (écoles publiques et privées 360 élèves scolarisés, les différents services périscolaires :

accueil, restaurant, centre de loisirs, le foyer des jeunes) et la place de l'Eglise où sont localisés une partie des commerces et services locaux (une boulangerie, une banque, un salon de coiffure, deux restaurants...)

L'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement validé récemment (Mai 2016) par le Conseil municipal a eu pour objectif de positionner l'implantation de la médiathèque et de raisonner les accès. Si la place de la voiture est conservée, plus spécifiquement des cheminements piétonniers et deux roues sur site propre ont été imaginés.

Des locaux neufs pour la médiathèque, une réhabilitation projetée à terme pour l'immeuble à caractère patrimonial de la propriété.

La solution d'une construction de locaux neufs a été retenue pour la médiathèque, avec en façade-rue l'entrée, et à l'arrière une ouverture-accès sur le parc arboré qui va bien avec la nature des activités. L'intégration d'une annexe en pierre dans laquelle se trouve un four à pain et une « ponne » d'origine⁴ utilisée par les teinturiers de l'ère industrielle, pourrait recréer un lien avec l'histoire locale et renforcer l'âme de ces nouveaux locaux.

Par ailleurs après réaménagement, l'orientation d'affecter la maison de « maître » à caractère patrimonial de la propriété a été prise. Elle permettrait d'héberger une école de musique, des salles pour la danse et la photo, activités présentes à ce jour sur la commune, mais qui ne disposent pas de locaux adéquats...

En ayant ces deux équipements en quasi mitoyenneté, il s'agit bien de développer un pôle culturel où les activités interagissent entre elles pour renforcer l'attractivité.

3.3. Sur le plan local : des Enjeux identifiés

Créer du lien social autour de la culture au sens large, en mettant à la disposition de la population un lieu où l'on peut accéder librement, où l'on peut lire des livres, des revues ou des quotidiens, faire des rencontres, passer un moment agréable et convivial pour couper de la routine du quotidien, partager une boisson tout en discutant, en lisant ou en jouant, participer à des activités, tels sont certains des enjeux recherchés par la Commune de Cugand en élaborant ce projet pour ses concitoyens.

La médiathèque aura bien évidemment pour objectifs de répondre aux besoins et attentes globales de la population, mais également d'étonner, de susciter la curiosité, de surprendre en proposant de nouvelles approches de la culture. Le projet devra aussi intégrer les nouvelles technologies, notamment la médiation numérique.

Elle s'attachera aussi à développer des programmes annuels en lien avec les domaines qui caractériseront la médiathèque, à savoir les « Cultures du monde » et « la Sèvre Nantaise ». En collaboration avec les acteurs locaux, des propositions de lecture et des animations régulières seront proposées sur ces thèmes : soirées conférences et/ou musicales, projections de films, expositions, préparation de plats...

Destinée à un large éventail de la population cugandaise (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées), accessible également aux habitants de la région, la médiathèque ciblera néanmoins des publics prioritaires en raison des enjeux pour ces catégories ; il conviendra ainsi de séduire les plus jeunes et les amener à fréquenter régulièrement la médiathèque, de conquérir les 15-30 ans en les ramenant vers la lecture ou la culture au sens large, d'intéresser et d'occuper les seniors, de fidéliser les adhérents. Deux études sont actuellement en cours, l'une au sein de la commune relative aux besoins des adolescents (la tranche des 15 – 29 ans ne représentant que 5,46 % des lecteurs), et l'autre initiée par la Communauté de communes en direction des publics en difficultés. Les conclusions et préconisations de ces deux enquêtes permettront de mieux connaître ces populations et ainsi de pouvoir mettre en place des programmes culturels appropriés.

⁴ Grand récipient en terre cuite placé sur un brasier et dans lequel on faisait tremper les différents tissus afin de les teinter.

3.3.1 Les objectifs visés et les actions projetées par catégorie de population

Population ciblée	Objectifs	Actions
Ensemble de la population	<p>Diversifier l'offre de services tant en termes de lecture que d'animations Ré-équilibrer les collections, Faire découvrir de nouvelles approches culturelles</p> <p>Faire découvrir et former au numérique</p> <p>Valoriser et promouvoir le patrimoine communal ou local, naturel et historique</p> <p>Offrir une ouverture sur le monde et sur les régions françaises en lien avec les événements locaux et les personnes « étrangères » résidentes</p>	<p>Faire évoluer et ré-équilibrer les collections existantes Conforter les animations</p> <p>Proposer des supports multimédias, s'équiper du matériel adéquat et trouver les personnes ressources pour accompagner cette évolution Consacrer un espace à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'histoire de Cugand (documents sur Cugand, ou écrits par ou pour des cugandais), - à la Sèvre Nantaise - aux pays du monde <p>et mettre en valeur ces thématiques par des animations régulières</p>
Jeunesse	<p>Conforter le partenariat avec les écoles</p> <p>Accueil périscolaire - Centre de loisirs</p>	<p>S'assurer de l'implication des directeurs et équipes pédagogiques Provoquer des réunions annuelles pour proposer, expliquer Accueillir les classes Etablir un bilan annuel</p> <p>Poursuivre le partenariat établi par des rencontres régulières avec les responsables Animer des ateliers ou activités communes</p>
Adolescents	<p>Leur faire découvrir les services offerts Leur permettre de devenir acteurs du lieu et de la vie communale Participer à faire de la médiathèque un lieu d'épanouissement individuel et collectif</p>	<p>Etude en cours menée par l'adjointe à la jeunesse avec questionnaire destiné aux ados afin de mieux cerner leurs besoins Partenariat avec les structures dédiées aux jeunes Leur dédier un espace spécifique au sein de la médiathèque avec supports multimédias</p>
Personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer leur rôle de transmission du passé, de la mémoire, des savoirs, des moments d'histoire, des modes de vie et des coutumes ▪ Lutter contre la solitude et le repli sur soi ▪ Ouvrir les établissements sur l'extérieur, et permettre aux résidents de maintenir du lien social en sortant de leur résidence ▪ Aider au maintien et/ou au développement des aptitudes et capacités intellectuelles et cognitives ▪ permettre d'accéder, à proximité, à une culture méconnue par les uns, ou à développer pour d'autres. 	<p>Présenter un projet d'animations ouvert aux seniors Poursuivre la collaboration avec l'EHPAD du centre bourg, et proposer un partenariat à l'EHPAD de la Chimotaie Travailler en collaboration avec les autres services municipaux et les services d'aide à domicile, notamment pour le transport et le portage à domicile pour les personnes à mobilité réduite</p>

3.3.2 Quelques exemples d'animations à proposer selon les catégories de population:

Catégorie de population	Quelques activités projetées
Petite enfance	Matinées d'éveil, kamishibai, ludothèque
3 – 12 ans	Heures du conte, histoires cousues, film offerts par e'media, goûter lecture, contes numériques, goûters lecture, ateliers divers, rallyes lecture...
13-15 ans	Outils informatiques et multimédias, réseaux sociaux, jeux vidéo, projection film suivie d'un débat,...
+ 15 ans et jeunes adultes	Espace multimédia
Adultes	Soirées à thème, conférences d'écrivains, soirée concours (dictée, certificat d'études...), ateliers d'écriture...
Seniors	Lecture à haute voix, atelier mémoire, initiation à l'informatique,...

3.4. S'inscrire dans le futur contrat territorial de lecture.

La communauté de communes d'appartenance « Terres de Montaigu » va fusionner au 1^{er} janvier 2017 avec celle de Rocheservière. Cette dernière avait déjà engagé un certain nombre d'actions notamment avec la mise en réseau des bibliothèques de son territoire. Cette expérience bénéfique est source de réflexion pour l'ensemble du futur périmètre intercommunal.

Afin de poser un diagnostic et clarifier les enjeux, les deux communautés de communes viennent de décider de s'engager dans une étude (subventionnée par la DRAC) de manière à définir « le projet culturel de lecture sur le nouveau territoire intercommunal » (décision prise fin mars, étude prévue pour être finalisée début 2017).

Il va de soi, que là aussi, les axes prioritaires et les formes de mutualisation qui seront définis, seront intégrés dans le projet cugandais. Si des relations existent déjà entre la bibliothèque de Cugand et la manifestation du « printemps du Livre », les partenariats pourraient être renforcés afin, pourquoi pas, de donner une dimension locale à cet événement d'importance à l'échelle intercommunale.

3.5. Identifier la médiathèque de Cugand comme « établissement ressource » sur « les cultures du Monde » et « la Sèvre Nantaise ».

3.5.1 Les cultures du monde : un ancrage permis par le festival.

Si ces envies sont réelles et exprimées fortement, les quelques semaines autour de l'événement, elles peuvent plus ou moins se dissiper sur les autres périodes de l'année. Disposer d'ouvrages fondamentaux pour mieux connaître et comprendre les grandes cultures du Monde tout en intégrant les influences géopolitiques qui ont pu se produire au fil du temps constitue un objectif. Par ailleurs, en exposant les « cadeaux » typiques (instruments de musique, vêtements, poteries...) remis par les groupes lors de leur venue serait de nature à maintenir l'ambiance. La présentation de voyages réalisés par les uns, la projection de films documentaires ou encore l'organisation de conférences pourraient constituer d'autres prolongements.

3.5.2 La Sèvre Nantaise : un patrimoine historique qui offre de nouvelles perspectives.

La Sèvre Nantaise a une histoire multiséculaire, mais plus spécifiquement de la 2nde moitié du 18^e siècle à la 1^{ère} moitié du 20^e siècle, elle a fait de Cugand la commune la plus industrialisée du département. Cette

histoire est encore très présente dans l'esprit des anciens et/ou est source d'interrogation, d'intérêt chez les plus jeunes lorsqu'ils découvrent les vestiges de cette période...une période que permet de faire revivre le moulin à foulons, unique en France, ré-habilité en 2001 et qui se visite pendant la période estivale.

Si le temps industriel est derrière nous, par ses paysages, la faune et la flore qui la caractérisent, mais aussi par de nouvelles activités qu'elle permet (sentier de randonnée, canoë kayak, pêche...) la Sèvre est de nouveau très attractive. A l'initiative de la commune, un travail a été commencé avec l'EPTB (Etablissement Public du Territoire du Bassin de la Sèvre Nantaise) avec là aussi, une volonté de faire (re)-découvrir et faire vivre cette rivière...d'autant que les enjeux hydrologiques et écologiques sont réels...Au regard de cette réalité forte localement, la médiathèque peut être ressource.

Le projet s'élabore au fur et à mesure des contacts et en intégrant les évolutions en cours qui se raisonnent à l'échelle intercommunale. Le lieu d'implantation est localisé au cœur de l'agglomération, au carrefour de différentes autres activités et en proximité immédiate du pôle scolaire-jeunesse. Le travail réalisé pour penser au mieux les accès (piétons, deux roues, voiture...) constitue un autre atout pour que ce projet soit attractif et séduise les différentes catégories de population. L'enrichissement des collections doit constituer un autre attrait notamment pour regagner la population inscrite dans les médiathèques alentours.

IV - L'ORGANISATION FONCTIONNELLE PROJETEE

4.1. Un cadre général convivial et facilitant l'inter-génération.

L'ambition du projet est de créer un lieu de rassemblement et d'échanges autour de contenus culturels pour les habitants de la commune et les nouveaux arrivants. Nous l'avons vu sa localisation s'y prête parfaitement.

Ce lieu doit donc devenir un lieu d'ouverture, accessible, polyvalent, favorisant les échanges entre générations, répondant ainsi à différentes pratiques culturelles. La médiathèque de Cugand doit être un lieu de connexion avec l'extérieur. L'aménagement global se veut refléter cette idée d'ouverture tout en proposant des espaces dédiés aux publics potentiels : le public adulte, le public adolescent, le public jeunesse. Chacune de ces classes d'âge doit trouver sa place, dans une ambiance, une atmosphère conviviale et chaleureuse (les matériaux et les couleurs seront choisis en conséquence), avec un aménagement et un fonds documentaire différenciés et adaptés à ses centres d'intérêts.

Le projet architectural devra prendre en compte une soixantaine de places assises, réparties entre les différents espaces adultes-adolescents-enfants et le « gradinage » polyvalent destiné autant à l'usage des enfants que des adultes.

- Une surface de 350 m² pour les locaux

Pour répondre à ces objectifs, en tenant compte de la mutualisation possible de certains espaces, de l'évolution tendancielle de la population, et en prenant en considération les critères de reconnaissance de niveau 1 souhaitée, la surface totale des locaux avoisinera les 350 m². Restera à considérer dans ce projet l'intégration de l'annexe en pierre de 20 m² où se situent le four à pain et la ponne déjà évoquée.

NB : il va de soi que l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, au-delà des prescriptions prévues par la Loi, sera raisonnée avec une grande attention.

4.2. Des Collections enrichies et mutualisées

4.2.1 Simulation pour 1,8 livre à 2 livres/an/habitant

Avec une surface de 350 m² environ, et une préconisation de 2 livres par habitant, la future médiathèque est susceptible d'accueillir 7 000 documents. A partir du fonds actuel appartenant à la bibliothèque et pour évaluer le complément qui serait nécessaire lors de l'ouverture, deux simulations ont été faites.

- La première raisonnée sur 1,8 livres par an et par habitant
- La seconde tend vers un idéal de 2 livres par an et par habitant

Evaluation du fonds complémentaire nécessaire (réf Bibliothèque départementale)

ouvrages	Fonds actuel de la bibliothèque. (06.2016)	Fonds : base 1,8 livre/hab/an	Complément à prévoir	Fonds : base 2 livres/hab/an	Complément à prévoir
① Livres adulte	1739	3736	-1997	4151	-2412
Romans	1320	1849	-529	2055	-735
Documentaires	253	1681	-1428	1868	-1615
BD	166	205	-39	228	-62
② Livres jeunesse	1958	2490	-532	2767	-809
Albums et contes	457	616	-159	685	-228
Romans	710	411	299	457	253
Documentaires	98	1121	-1023	1245	-1147
BD	693	342	351	380	313
Total fonds	3697	6226	-2529	6918	-3221

Selon ces deux simulations, le fonds complémentaire à prévoir varie de 2529 ouvrages (1,8 livre/habitant) à 3221 (2 livres/habitant), cela sans prendre en compte un éventuel désherbage nécessaire dans le fonds actuel.

Même si la contribution de la bibliothèque départementale sera sollicitée, un budget se situant entre 35 400 et 45 000 € sera donc prévu en vue de constituer ce fonds pour que lors de l'ouverture, l'attractivité soit au rendez-vous. Avec ces nouveaux moyens, tout en restant un lieu de loisirs pour les uns, la médiathèque doit encore davantage devenir un lieu de découverte, d'apprentissage, de formation... de culture. Ensuite, la Commune dotera la bibliothèque d'un budget équivalent à 2 € par habitant.

4.2.2 Des Projections pour le futur

- **Une adaptation des collections**

Les collections augmentent d'environ 300 documents neufs depuis plusieurs années. Des désherbages ont été effectués, mais il sera opportun d'en prévoir à l'ouverture de la médiathèque, notamment pour éliminer les livres abîmés ou tachés, puis chaque année.

Les enfants et les jeunes jusqu'à 14 ans représentent actuellement 40 % des adhérents. Ils empruntent 5 ou 6 documents pour trois semaines, pour 1 ou 2 ouvrages pour la même période pour les adultes. Aussi, le rapport de 60/40 (adultes/jeunesse) ne paraît pas adapté à la population cugandaise, et une répartition 50/50 pourrait plutôt convenir pour la médiathèque.

La répartition par catégories : Selon les références départementales, les documentaires devraient représenter 45 % des collections. Cette proportion peut apparaître importante comme cela nous a été confirmé dans les médiathèques visitées à l'occasion de la réflexion de ce projet.

En effet, comme à Cugand actuellement, les documentaires sont peu empruntés, sauf dans quelques domaines très ciblés (bibliographies, témoignages, loisirs créatifs, cuisine...). En effet dans le fonctionnement actuel, ce qui est constaté c'est que le livre documentaire, est délaissé au profit des moteurs de recherche sur internet, permettant d'accéder plus rapidement à une information et à une documentation actualisée. Néanmoins, un rééquilibrage du fonds s'avèrera nécessaire ainsi que son élargissement aux thématiques identitaires

évoquées. Les documentaires pourraient représenter dans un premier temps 35 % des collections, le recours à la Bibliothèque de Vendée étant sollicité pour des thématiques ou des demandes spécifiques.

Il conviendra également d'augmenter le nombre de livres à gros caractères et des livres sonores, les bandes dessinées pour adultes.

Des domaines nouveaux pourraient venir enrichir l'offre en prenant en compte non pas seulement la demande des usagers actuels, mais des spécialités autres qui pourraient attirer un public différent :

- ouvrages en langues étrangères
- fonds spécialisés en lien avec :
 - l'histoire et le patrimoine de notre localité,
 - les cultures du Monde
 - la Sèvre ((historique, géographique, industrielle, environnement, faune et flore...),
- livres de poésie et de théâtre
- livres de jeunes éditeurs, de jeunes auteurs.

Dans le but d'attirer un public qui n'est pas forcément intéressé par la lecture de livres, le nombre d'abonnements à des revues ou à la presse devra s'accroître, notamment avec l'apport de journaux locaux (Ouest France, l'Hebdo Sèvre et Maine...), d'hebdomadaires ou mensuels pour adultes (sciences, techniques, actualités musicales, voyages...) et enfants (revues en anglais ou en espagnol...).

- **Des supports numériques**

Elément incontournable de l'accès à la culture, le numérique sera envisagé sous plusieurs formes :

Les matériels	Les ressources	Les services rendus
Les ordinateurs : - pour le personnel - pour les usagers	Logiciel professionnel Winbiblix (conservé jusqu'à la mise en réseau dans le cadre de la communauté de communes) puis logiciel communautaire Site de la médiathèque Moteurs de recherche Site de la B.D.V. E-média Sites spécialisés	Recherches documentaires Réservation de documents Inscription aux activités Utilisation du web
Les liseuses	Adhésion à des sites spécialisés	Lecture numérique de documents
Les tablettes		Apprentissage de leur utilisation
Ecran et vidéo	Jeux vidéo	Loisir récréatif Expérience cinématographique

- **Le prêt de CD et DVD**

La demande des usagers est très forte dans ce domaine notamment près des adolescents et jeunes adultes, des publics plus éloignés de la bibliothèque. Cependant pour des questions budgétaires, le fonds sera constitué exclusivement d'un fonds de CD et DVD en rapport avec les deux thématiques phares de la médiathèque.

Le budget annuel pour les D.V.D. et les C.D. s'élèvera annuellement à 3 000 €.

NB : Dans le cadre du Plan Vendée Numérique et son déploiement sur le territoire, en tant qu'équipement public, la médiathèque sera desservie par la fibre dès son ouverture, un autre atout pour un public dont les activités nécessitent le très haut débit.

- **La valorisation des thématiques phares**

Outre les collections et les CD – DVD déjà cités, les thématiques « cultures du monde » et « Sèvre nantaise » seront mises en valeur dans un espace dédié, en collaboration avec les associations locales, par :

- des expositions de cadeaux offerts par les pays déjà représentés au festival, d'objets, de photos, de réalisations artisanales
- des conférences par des écrivains ou spécialistes des domaines concernés, avec présentation de documents
- des soirées conviviales : films, danse, musique, repas élaborés par des personnes originaires des pays du monde ou d'autres régions de France...
- des ateliers (culinaires, fabrication d'objets, pêche, etc)

- **L'apport du Conseil Départemental**

S'il est déjà présent aujourd'hui, il va s'intensifier avec la concrétisation du projet. Différentes formes de coopération sont avancées :

- Une aide à l'analyse de l'actuel fonds, en concertation avec l'association de manière à le faire évoluer pour atteindre la cible souhaitée. Les simulations (point 4.2.1) ont montré les écarts à combler ce sont là des repères qu'il conviendra de confronter avec l'évolution de la demande pour trouver les justes proportions entre romans, documentations, BD...
- Pour les collections, un apport d'un montant évalué à 28 400 € correspondant à :
 - Une aide directe à la constitution du fonds par le prêt « fonds de base livre » sur 5 ans : 1000 livres.
 - Un engagement à participer à la création d'un fonds de support vidéo par l'apport minimum de 300 CD et 300 DVD lors de l'ouverture notamment en lien avec les musiques du Monde, attractivité que connaît cette thématique sur la commune.
- La formation tant pour les bénévoles que pour les professionnels.
- Les suggestions et les conseils liés au regard extérieur de la BDV et à son expertise pour nous permettre une prise de recul.

Si cela était nécessaire, cet état d'esprit doit permettre de s'ajuster et d'imaginer les mesures correctives en concertation d'autant plus facilement que le recrutement de professionnels est décidé.

4.3. Une complémentarité professionnels-bénévoles

4.3.1 Une équipe de bénévoles impliquée

L'équipe actuelle est constituée de 27 bénévoles. Ce nombre important est un atout, et il permet d'assurer l'ensemble de l'actuel fonctionnement, de l'accueil du public à l'organisation de diverses animations, de la gestion du fonds à l'achat de nouveaux ouvrages, etc... Pour faire évoluer l'offre de service, l'équipe a su se former régulièrement et l'un des membres a suivi la formation initiale proposée par la direction des bibliothèques de Vendée.

Avec la réalisation du projet de médiathèque, et une offre de service qui va à la fois se diversifier et s'intensifier, l'équipe de bénévoles a conscience que même si elle poursuit son perfectionnement, elle ne pourra pas faire face à toutes les activités et qu'elle devra adapter ses pratiques.

4.3.2 Le recrutement de 2 ETP

La dimension du projet et sa réussite rendent indispensables ce recrutement de professionnels.

*Un cadre B avec une compétence dans le domaine de la gestion d'une médiathèque.

La mission principale qui reviendra à cette personne sera la responsabilité fonctionnelle et opérationnelle de la médiathèque. Prendre en considération les activités déjà en place et qui donnent satisfaction, mais surtout dans son positionnement prendre en compte la place des bénévoles feront partie des prérogatives. Nous le voyons au-delà des compétences techniques inhérentes à la fonction, la dimension relationnelle et son savoir être constitueront des données importantes. En effet, en lien avec la Présidente de l'association, il s'agira de fédérer l'implication bénévole, tout en étant garant du projet politique défini par les élus. Dans ce domaine, son référent 1^{er} niveau sera l'adjointe à la culture.

Afin qu'il puisse s'imprégner du projet, et de participer à son élaboration fonctionnelle, le recrutement de ce cadre interviendra 6 mois avant la date prévisionnelle d'ouverture (Juillet – Août 2018).

*Un contrat aidé avec une mission polyvalente de classement, d'entretien et selon le profil d'accueil et d'animation.

Le recours à ce contrat aidé (type CUI) a pour objectif de soulager le budget de fonctionnement les deux premières années, et avant la montée en puissance de la fréquentation. L'objectif est bien de pérenniser cet emploi.

Ce 2^e poste serait effectif 3 mois avant l'ouverture, et son recrutement outre l'employeur se fera en présence du cadre B qui sera son hiérarchique fonctionnel.

4.3.3 Une réflexion à conduire sur les rôles spécifiques des uns et des autres.

Faire « travailler » ensemble professionnels et bénévoles présente des enjeux forts, mais lorsque l'équilibre est trouvé, cela constitue une véritable richesse. Nous l'avons vu, l'équipe des bénévoles se dit prête, un cheminement est en train d'être opéré...le souhait est d'aboutir à la mise en place d'une « charte des bénévoles ».

Cette dernière sera finalisée de manière concertée une fois le cadre B recruté sous la présidence du Maire.

4.4. Des Plages d'ouverture raisonnées pour répondre à la diversité des publics

Une réflexion est menée pour adapter et élargir les horaires d'ouverture pour une médiathèque qui serait ouverte 18H/semaine.

Si le mercredi après-midi, le samedi matin sont des évidences, les autres créneaux sont en cours de réflexion et un questionnaire est envisagé pour appréhender les souhaits. Il est prévu être réalisé une fois la construction en cours de réalisation, après que la communication sur le projet ait été faite de manière à ce que les utilisateurs actuels et potentiels s'expriment en connaissance de cause.

Les animations spécifiques en direction des structures scolaires seront quant à elles réparties sur des demi-journées, sur une base de 3 H par semaine. Un planning dédié, élaboré avec les enseignants, sera prévu pour une organisation efficiente du personnel salarié et bénévole.

4.5. Un positionnement comme Médiathèque relais dans le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Terres de Montaigu.

La réflexion engagée depuis peu au sein de la Communauté de communes Terres de Montaigu, en vue d'aboutir à la mise en place d'un contrat territorial de lecture, invite à positionner très clairement cet équipement dans une logique de fonctionnement en réseau.

Par ailleurs, la richesse de l'histoire industrielle communale qui s'identifie à celle de la Sèvre, et l'ouverture sur le Monde que connaît la Commune par l'organisation depuis 18 ans d'un festival de Danses et Musiques du Monde, ont développé des centres d'intérêt spécifiques.

Cette singularité, doit permettre à la future médiathèque de Cugand d'assurer sa mission générale tout en étant identifiée localement et repérée au sein du réseau comme disposant de supports numériques et de fonds documentaires sur ces deux grandes thématiques. Des espaces leur seront plus spécifiquement dédiés, reconnaissables par une décoration spécifique. Ponctuellement des animations organisées en relation avec les acteurs locaux constitueront un moyen de conforter cette spécificité identitaire.

L'organisation prend forme au fur et à mesure que se finalise le projet. Passer d'un statut de bibliothèque à un statut de médiathèque avec une collection de 7000 ouvrages et des supports vidéo se traduit par des exigences que les porteurs du projet (association et élus) ont présent à l'esprit. Avec une offre de service pensée pour répondre à l'objectif du projet, le recours aux professionnels est une évidence. Ils sont avec les bénévoles les maillons de la réussite. La mise en réseau avec les autres bibliothèques – médiathèques de la Communauté de Communes Terres de Montaigu est affirmée. De plus, la médiathèque de Cugand a l'ambition dans ce réseau, d'être ressource sur les 2 thématiques sur lesquelles elle a la volonté de se positionner.

V- Eléments budgétaires prévisionnels

5.1 Une approche des investissements et de leur financement

Au regard des éléments collectés, le niveau des investissements apparaît réaliste, quant aux aides financières, elles restent à confirmer.

5.1.1 Tableau général

Investissements HT		Financements	
1. <u>Foncier imputable au projet</u> : (600m ² x 120€)	72 000€	1. <u>Aides financières DRAC</u>	404 000€
2. <u>Démolition du bâti existant</u> : (coût estimé)	40 000€	• Construction (740 000 € x 50%)	370 000€
3. <u>Construction nouveaux locaux</u> : (350 m ² + 20m ² x 2 000€) inclus AMO, études diverses)	740 000€	• Mobilier (58 000€ x 40%)	23 000€
4. <u>Mobilier</u> : (rayonnage, tables, chaises, banquettes)	58 000€	• Informatique (22 000€ x 50%)	11 000€
5. <u>Equipements autres</u> : (informatique, écrans, liseuses...)	22 000€	2. <u>Autofinancement emprunt</u>	528 000€
Total	932 000€	Total	932 000€

5.1.2 Précisions complémentaires sur le montant des investissements

1. Le foncier : l'acquisition de la propriété comprenant le parc arboré s'est élevé à 620 000€. La ventilation de ce coût attribuait au foncier une valeur de 120€/m².
2. Démolition du bâti existant : cela concerne l'actuelle bibliothèque et les anciens ateliers communaux attenants qui se trouvent dans l'emprise du futur projet. C'est une estimation en ayant à l'esprit qu'une partie des toitures est couverte de plaques fibro.
3. Construction de nouveaux locaux : lors de la journée départementale des bibliothèques en Novembre 2015, le coût moyen annoncé pour un projet architectural était de 1 970€ /m², d'où la base retenue de 2 000€ (aménagements extérieurs imputables à la médiathèque non inclus).
4. et 5. Mobilier et équipements autres : les différentes visites effectuées ont permis de faire cette estimation.

5.1.3 L'évaluation des aides financières

- La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) : 404 000€
Cet équipement culturel se veut structurant à l'échelle de notre territoire communal, et en conséquence les moyens notamment humains seront mis en œuvre pour le permettre. L'aide espérée

est raisonnée sur la base :

- . 50% du coût de construction des nouveaux locaux
 - . 40% du coût du mobilier
 - . 50 % du coût de l'informatique
- Le Conseil départemental
Les restrictions budgétaires l'ont amené à arrêter en 2016 les aides financières affectées à cet équipement. La contractualisation avec les communautés de communes à l'étude pour 2017 suppose que dans le cadre du projet de territoire intercommunal, l'action soit jugée prioritaire. A ce jour, ces modalités restent trop floues pour être prises en compte.

5.1.4 Un financement communal de l'ordre de 528 000€

Ce montant est supérieur aux prévisions faites dans le plan pluri annuel d'investissement raisonné pour la mandature où ce projet apparaissait à hauteur de 300 000€.

Le solde sera couvert soit par des nouvelles aides financières à rechercher (une réserve parlementaire vient d'être sollicitée) soit par un report d'autres investissements, soit par un emprunt ou encore un mixte entre ces différentes sources.

5.2. Les charges prévisionnelles de fonctionnement

5.2.1 Les postes recensés

Les postes	Hypothèse basse	Hypothèse haute
• Budget acquisition livres et média :	7000€ (2€/hab)	9 000€ (2,50€/hab)
• Masse salariale : (Base 2ETP)	30 000€ (avec cui)	45 000€ (sans cui)
• Fluides :	1 500€	2 000€
• Fournitures de bureau :	500 €	1 000€
• Frais divers (assurance, entretien locaux, tél...) :	3 000€	5 000€
TOTAL	42 000€	62 000€

5.2.2 Un coût annuel médian de 52 000€

C'est donc une prévision de 42 000€ (hypothèse basse) à 62 000€ (hypothèse haute) qui doit être faite. Le poste le plus influent est bien le personnel, son montant est subordonné à la possibilité de recourir ou non à un contrat aidé.

NB : les recettes attendues sont négligeables, la carte d'adhésion famille est fixée à 9€/an pour 2016, et elle est remise gracieusement la 1^{ère} année à chacune des familles nouvelles, arrivant sur la commune.

Les impacts budgétaires de ce projet ne sont pas anodins, gage s'il était nécessaire de le rappeler du choix affirmé et considéré comme prioritaire par l'équipe municipale. Ce projet se veut de permettre d'offrir des possibilités culturelles pour les différentes tranches d'âge de la population, et se veut contribuer à l'amélioration de la cohésion sociale, une donnée caractéristique des « médiathèques 3^e lieu ».

Conclusion

La commune de Cugand s'engage dans ce projet de médiathèque avec une volonté forte de le réussir et de répondre de manière ajustée aux attentes des cugandais, mais aussi en s'inscrivant dans un projet de territoire que constitue celui de la Communauté de Communes « Terres de Montaigu ».

Cette ambition politique est portée par le Conseil municipal et ces convictions sont partagées par l'association de bénévoles très impliquée dans le projet. La démarche mise en œuvre avec les partenaires institutionnels nous a permis de questionner nos choix, de cheminer. En un mot, de nous approprier plus en profondeur les composantes majeures, caractéristiques d'une « médiathèque 3^e lieu ».

Si les collections de livres conserveront toute leur place, les nouvelles activités proposées avec d'autres supports, proposeront d'autres choix, d'autres possibilités. En ce sens, c'est l'accès à une forme de modernité qui sera rendu possible à l'échelle de notre commune. Mais ce qui est essentiel, c'est que pour le plus grand nombre ce lieu devienne un véritable endroit où l'on a plaisir à aller, plaisir à découvrir, plaisir à échanger, plaisir à se cultiver...et qu'il génère chez chacun de nos concitoyens l'envie de se l'approprier.

C'est notre souhait, et ce sera pour les artisans de sa mise en œuvre, la plus belle des satisfactions.